



Formation spécialisée du 14/09/2023

Ce 14/09/2023, s'est tenue la 1ère formation spécialisée (FS) de l'année à laquelle nous avons siégé malgré l'absence de règlement intérieur.

FS présidée par notre nouvelle Directrice accompagnée de son adjointe.

En préambule nous nous sommes étonnés de l'absence de l'ISST (inspecteur sécurité santé au travail) et du médecin du travail.

Afin que la prochaine FS ne se fasse pas sans eux ; nous avons demandé à la présidente de la FS (Mme Cabrol) de contacter l'ISST et le médecin du travail en amont pour le choix d'une date cohérente avec la disponibilité de ces deux intervenants, leur analyse étant la bienvenue sur plusieurs sujets.

L'assistante sociale, quant à elle, était présente.

Nous avons également émis le souhait d'obtenir les documents 15 jours en amont, pour nous permettre une préparation correcte de l'instance et un calendrier prévisionnel des prochaines réunions.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire de la Formation Spécialisée (soumis au vote) ;
- Présentation de la note d'orientation santé, sécurité et conditions de travail 2023 ;
- Examen des sources d'identification des risques (pour information) ;
- Refus d'aménagement de poste (pour information) ;
- Budget 2023 (soumis au vote) et synthèse exécution budget 2022 (pour information) ;
- Calendrier Campagne DUERP PAP 2023 (pour information) ;
- Questions diverses.

1. Désignation du secrétaire de la Formation Spécialisée (soumis au vote) :

Patricia LACOTTE est la seule à se porter candidate, elle est élue à l'unanimité.

La secrétaire de la FS sera consultée sur l'ordre du jour des réunions.

2. Présentation de la note d'orientation santé, sécurité et conditions de travail 2023

Cette note présente le fonctionnement des nouvelles instances et fixe des orientations :

- prévenir les risques liés aux projets de réorganisation et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées ;

- développer une approche organisationnelle du télétravail ;

Sur ce point, nous avons demandé si un bilan du télétravail nous serait présenté car certains chefs de services semblent être de nouveau réticents au télétravail ; la présidente nous a rappelé que pour télétravailler les missions devaient être télétravaillables et l'agent devait être autonome.

De plus, un équilibre doit être trouvé au sein du service et nous devons être vigilants sur le collectif de travail.

Enfin, il n'est pas choquant que selon les périodes, le télétravail soit mis en pause.

- poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information ;

- renforcer le suivi des accidents de service, du travail et renouveler l'analyse préventive ;

- prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents ;

Un suivi est assuré par l'assistante sociale en lien avec les RH (ressources humaines) ; il débute généralement lors du passage à demi-traitement de l'agent concerné (à compter de 90 jours d'arrêt

maladie). Elle assure alors le relais avec le médecin du travail et le chef de service pour le retour dans les services.

- maîtriser le risque amiante ;
- accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique.

Ce fut l'occasion pour vos élus d'aborder la gestion de la canicule en Savoie cet été.

De nouveau, nous avons indiqué que la référence à l'alerte orange canicule météo France n'est pas satisfaisante.

En juillet, la Savoie ne l'a jamais été et pourtant nombre de collègues ont souffert de la chaleur dans les services.

La Direction compte, au printemps prochain, mettre en place une sensibilisation des chefs de site et de service afin d'appréhender les grosses chaleurs. Ceci afin de mettre en place un plan d'action afin de préserver au mieux les agents. Mais n'attendons pas de miracle, il n'y aura pas de climatiseur dans chaque bureau (dixit la présidente de la FS).

Désormais, il existe 3 enveloppes budgétaires :

- une enveloppe nationale pour les grands projets.
- une enveloppe régionale qui finance les formations. Le Secrétariat général demande la mutualisation des stages avec d'autres départements ; les prestataires étant choisis au niveau national. La FS perd donc sa maîtrise du budget.
- une enveloppe locale pour le plan d'action et de prévention (PAP), les actions de prévention, aménagement de poste et formation pour compléter l'enveloppe régionale.

Le budget 2023 est identique à celui de 2022, soit 64 069 € (réserve de 9 % déduite) pour 658 agents au 30/09.

L'enveloppe régionale pour la formation est de 11 976 €.

Dans les prochains mois, le Secrétariat général prévoit de développer des stages concernant les addictions et « premiers secours en santé mentale ».

Les formations prévues pour les agents de Savoie seront principalement le PSC1 (prévention et secours civiques 1 : formation de base aux premiers secours en France), l'habilitation électrique avec un objectif à moyen terme de 2 personnes formées par site.

3. Examen des sources d'identification des risques (pour information)

– Registres santé et sécurité au travail (RSST)

* Pour ce qui est des problèmes d'éclairage dans les couloirs des différents sites, nous souhaitons que l'administration fasse un état des lieux afin d'éviter de futurs accidents de travail.

* A Bassens, la centrale de rafraîchissement d'air devrait être réparée.

* Pour St Jean de Maurienne, des travaux d'étanchéité de la toiture sont prévus avec la pose d'un isolant mais pour l'instant pas de prestataire.

Sur ce site, pour une amélioration énergétique, il faudrait changer les fenêtres ainsi que les stores mais pas de budget.

Dans les prochaines années, une réflexion sur les projets de rénovation énergétique devrait être engagée.

* A Moutiers, pour la pose d'un store sur les fenêtres latérales de la passerelle, une visite est prévue prochainement.

La Direction a évoqué aussi la possibilité de reloger les collègues dans d'autres bureaux sur le site.

Nous avons demandé que le RSST soit mis sur la page d'accueil d'Ulysse 73 afin que chacun puisse en prendre connaissance.

– Accidents du travail

* A Barberaz, la dangerosité des escaliers est connue mais nous ne sommes pas propriétaire donc appel à la vigilance des collègues.

* Les autres accidents de travail sont des accidents de trajet.

La Direction va travailler sur le plan mobilité employeur avec en appui l'agence écomobilité et une sensibilisation à la sécurité avec les moyens de transports doux (vélo, trottinette...) pourrait être mise en place.

– Exercices d'évacuation

Nous faisons remarquer qu'en 2023 les exercices effectués sur les sites de la Savoie sont à ce jour très peu nombreux, sachant que deux exercices par an sont préconisés pour tout site recevant plus de 50 personnes quotidiennement. On peut donc s'attendre à une multitude d'exercices d'ici la fin de l'année car certains sites n'en n'ont fait aucun.

L'assistant de prévention (AP) nous présente une évolution du dispositif d'évacuation incendie qu'il a mis en place nécessitant la formation de l'ensemble des agents par ses soins (1 h – 1h30). Cette formation a d'ores et déjà été prodiguée à Saint Jean de Maurienne et le sera prochainement à Albertville et à Bassens.

Nous saluons cette initiative qui était réclamée depuis 3 ans en CHSCT du fait de l'absence régulière des personnels dédiés aux évacuations en cas d'incendie (serre-file, guides...) liée à l'augmentation du télétravail.

Nous rappelons également que nous avons dans le département des personnes malentendantes et qu'il faudrait s'assurer qu'elles aient accès un dispositif d'alerte.

– Fiches de signalement

De nouveau, des fiches de signalement pour des incivilités d'usagers à l'encontre d'agents qui se sont soldées par des lettres de mise en garde de la Direction.

Nous insistons sur le renouvellement de formations axées sur la gestion des publics difficiles qui devrait être proposée aux agents « victimes » pour que la formation leur donne de nouveaux outils ou réflexes.

Nous insistons sur la nécessité en cas d'incident de remplir une fiche de signalement, qu'elle soit rédigée par la victime ou les témoins, elle doit l'être le plus rapidement possible.

La fiche peut concerner un incident avec les usagers mais également avec un ou des collègues ou un chef de service.

Dans tous les cas, elle doit être adressée à l'assistant de prévention, au chef de service (si le litige n'est pas avec lui) et copie au référent protection juridique (Mme Dagand à ce jour).

L'assistant de prévention informera l'équipe de prévention (assistante sociale, médecin du travail, ISST) afin que l'accompagnement social se déroule dans les meilleures conditions.

Ce qui peut vous sembler anodin aujourd'hui peut avoir des suites dans les jours ou mois à venir.

Nous vous conseillons également d'en informer un représentant du personnel siégeant à la formation spécialisée pour qu'il s'assure du suivi de votre dossier par les bons interlocuteurs. Il pourra également vous conseiller sur les personnes à contacter.

Surtout ne restez pas seul pour gérer l'incident, il est important d'en parler et que vos élus soient au courant afin de s'assurer que la DDFIP prenne les mesures de prévention nécessaires et adéquates.

Nous profitons de cette FS pour demander à la Direction de nous transmettre les fiches de signalement au fil de l'eau (ce que prévoit le projet de règlement intérieur) ainsi que les accidents de service.

4. Refus d'aménagement de poste (pour information)

Nous avons pu avoir les explications concernant ce refus de l'administration à un aménagement de poste (télétravail) préconisé par le médecin du travail.

Par contre, son absence nous a privé de son explication sur les objectifs de cet aménagement de poste.

Nous avons insisté sur le fait que les RH devaient avoir un contact, a minima téléphonique, avec le médecin car l'agent a peut-être besoin d'un accompagnement.

Cette situation d'un refus d'aménagement de poste par le médecin du travail était une première pour nous.

5. Budget 2023 (soumis au vote) et synthèse exécution budget 2022 (pour information)

Sur le budget 2022, le solde est de 164 €.

50 936 € ont été dépensés pour la DDFIP (pour rappel en 2022, nous étions avec la Douane), 30 formations ont eu lieu et seulement 89 agents de la DDFIP ont été concernés.

Espérons que les formations proposées rencontrent plus de succès.

Lors de cette FS, nous avons acté le financement de :

- matériels pour aménagement de postes (rollermouses, sièges ergonomiques, bureaux électriques, casques sans fil) ;
- trousse de secours ;
- traitement anti-acariens au CFP de Montmélian ;
- pose de films occultants au SGC de Moûtiers :

Sur cette action, des débats ont eu lieu, car nous comprenons que les agents souhaitent ne pas être visibles depuis la rue, cependant ces films vont assombrir les bureaux. De plus, il y aura peut-être un gain de température en période de canicule mais en hiver, ce sera une perte de degré. Et jusqu'à présent, la période hivernale est plus importante que la période caniculaire.

- climatisation de la salle de restauration de Saint-Jean-de-Maurienne.

Demande de cofinancement avec la DDFIP, cela permettrait aux agents du site d'avoir une pièce plus fraîche en période estivale pour prendre le repas et faire des pauses « fraîcheur » si nécessaire dans la journée.

- stage de sensibilisation au handicap pour les collègues du PTGC (pôle de topographie gestion cadastrale) à Barberaz.
- détecteur de présence pour éclairer le couloir qui mène aux archives et dans les escaliers des étages du centre des finances de Bassens.

Il est déjà acté que la FS se réunisse de nouveau en novembre pour refaire un point sur le budget et dépenser les derniers euros.

En espérant qu'un groupe de travail nous soit proposé en amont pour gagner du temps le jour de la FS.

6. Calendrier Campagne DUERP PAP 2023 (pour information)

Point remis à plus tard vu l'heure tardive et l'absence de groupe de travail (GT) préparatoire alors que la plupart des élus sont nouveaux.

7. Questions diverses :

- COPIL SDIF

La psychologue du travail ayant terminé les ateliers avec les agents au début de l'été, il faudrait que le bilan soit fait et que la psychologue du travail fasse une restitution du travail accompli auprès de la FS.

En effet, c'est le CHSCT de la Savoie qui a demandé son intervention et il paraît légitime que la FS soit informée de ses constats et propositions.

De plus, les agents ayant participé aux différents groupes de travail ont proposé des pistes d'amélioration concrètes.

La présidente de la FS s'est félicitée du travail des agents de la « task force » et ceux des services qui ont fait un énorme travail sur les e-contacts du SDIF.

Rappelons que cette « task force » est composée d'EDR (équipe de renfort) qui était déjà en renfort sur d'autres missions au sein du SDIF et que l'automne risque d'être compliqué pour ce service. D'autant que tous les postes vacants n'ont pas été pourvus au mouvement local.

- SGC St Jean de Maurienne

La situation semble explosive dans ce service et pourtant la canicule est terminée.

L'équipe de prévention et les Organisations syndicales avaient déjà prévenu lors de la mise en place du service et depuis trois collègues sont partis et tous ne sont pas remplacés.

- Pas de visite de services présentées car l'ISST est absent mais les sites de Pasteur et Montmélian ont été visités.

- Souhait des élus de réfléchir aux formations de l'année prochaine et à leur délocalisation car venir à Chambéry peut-être un frein.

Vos représentants lors de la Formation Spécialisée :

Solidaires Finances Publiques	FO DGFIP	CGT Finances Publiques	CFDT-CFTC
Patricia LACOTTE	Gilles FALCOZ	Céline CHHO	Sylvie DAL-MOLIN
Thierry SCHUTTERS	Sandra CHATEL	Muriel ORENES LERMA	
Jessica MALAVIEILLE			
Julie LAMOUILLE			
Claudine PIERREL			
Yann CAVAGNIS			